

assumer une responsabilité dans ce cas et que le Canada pourrait empêcher l'expédition d'une substance dangereuse dans cette région?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce soit une interprétation exacte du droit international. A mon avis, les États-Unis doivent nous consulter sur les précautions à prendre, ce qu'ils ont d'ailleurs fait. Cependant, le gaz innervant ne sera pas acheminé par nos eaux, mais entièrement par les eaux territoriales des États-Unis.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député, mais la présidence a prolongé la période des questions pour permettre au député de Fundy-Royal de poser une question supplémentaire. Peut-être le sujet pourra-t-il être repris demain.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION ET D'OFFICES APPROPRIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 mai, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-197, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, à dix heures hier soir, je signalais au gouvernement qu'il devait veiller à ce qu'une mesure comme celle-ci soit avantageuse aux agriculteurs du pays. J'ai également souligné la nécessité d'appliquer la mesure de façon appropriée. A ce sujet, j'ai fait allusion à la mesure déjà inscrite dans les statuts du Canada, savoir la loi sur la Commission canadienne du blé, organisme conçu pour assurer une commercialisation ordonnée d'un nombre déterminé de produits de céréales.

J'ai aussi signalé que le gouvernement avait mis en danger le principe d'une com-

[M. Fairweather.]

mercialisation ordonnée et les opérations de la Commission canadienne du blé par la façon dont il a usé de cette mesure législative dans le programme LIFT. J'ai laissé entendre qu'on dénaturait et faussait complètement le principe de la vente ordonnée que le gouvernement sert en paroles dans le projet de loi à l'étude.

A mon avis, il est difficile d'imaginer, par exemple, un régime de contingentement fondé sur des arpents de terre non cultivés. Du moins, il était difficile d'imaginer la chose avant que le ministre d'État (M. Lang) et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) aient inauguré le programme LIFT. Il me semble qu'un régime de contingentement doit viser à assurer une livraison équitable. Le nouveau projet est la négation absolue du principe de la commercialisation ordonnée, et on a dit qu'il pourrait miner les projets à cette fin. Si on utilise cette méthode et si on applique le principe à d'autres projets de commercialisation susceptibles d'être élaborés par suite de l'adoption du bill C-197, un danger inhérent m'apparaît. D'autre part, j'ai l'impression que lorsque des projets de commercialisation comme ceux qu'on envisage dans le bill C-197 seront mis au point, le domaine de la responsabilité publique augmentera, ce que le gouvernement doit noter.

Par exemple, nous avons depuis des années un mécanisme de commercialisation du blé, mais certaines politiques du gouvernement font croire qu'il subira des changements. L'arrangement international sur les céréales entrera dans le cadre de GATT. Les dispositions prises à la suite de la négociation Kennedy ont été tout à fait inefficaces. En outre, le gouvernement a accordé un délai de 11 mois après l'expiration de l'ancien accord international sur le blé avant de mettre en vigueur le nouvel arrangement international sur les céréales. Dans les négociations globales, des concessions ont disparu. Le gouvernement n'a pas voulu agir quand il le fallait, et d'urgence, de sorte que les cultivateurs doivent payer les pots cassés.

Actuellement, nous n'avons pas de soutien des prix agricoles, bien que l'Arrangement international sur les céréales ait été signé par le Canada, comme pays, et non par les cultivateurs ou la Commission canadienne du blé. De plus, cette semaine avait lieu la conférence qu'on a mentionnée à la période des questions, au cours de laquelle il est apparu que si les gouvernements refusent ou sont incapables de prendre des initiatives, les projets et les programmes les plus valables de commercialisation n'auront aucune valeur et ne sauraient être efficaces.